



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 5 mars 2019

## Qualité de l'eau : fermeture de la plage du Ris à Douarnenez

Au terme de la saison balnéaire 2018, l'eau de baignade de la plage du Ris, à Douarnenez, a été classée en qualité insuffisante pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.

Conformément au Code de la santé publique qui prévoit « *lorsqu'une eau de baignade est classée de qualité insuffisante pendant 5 années consécutives, une décision de fermeture est prise par la personne responsable de l'eau de baignade pour une durée couvrant au moins toute la saison balnéaire suivante* », le préfet du Finistère a demandé au maire de Douarnenez de prendre un arrêté municipal d'interdiction de la baignade et de la pêche à pied de loisirs sur le site de la plage du Ris.

Le Code de la santé publique prévoit également que le responsable de l'eau, en l'occurrence l'autorité municipale, doit prendre des mesures adéquates pour éviter, réduire ou éliminer les sources de pollution.

Ces dispositions n'ayant pas été prises au 1<sup>er</sup> mars, dans le souci sanitaire de préserver l'hygiène et la salubrité publique des usagers de la plage, le préfet du Finistère interdit la baignade et la pêche à pied sur l'ensemble du site de la plage du Ris jusqu'à nouvel ordre.

La réouverture sera conditionnée à l'amélioration de la qualité de l'eau de baignade.

---

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

[www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)

 @Prefet29

 Préfet du Finistère